



PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agrinfo 47

La lettre d'information de la DDT de Lot-et-Garonne

Edition spéciale
Septembre 2026

Plan CASI - Fonds de réarmement sécheresse

Le plan CASI (Climat Adaptation Sécheresse Incendies) présenté par la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire doté de plus d'1 milliard d'euros, entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle avec l'ouverture, en Lot-et-Garonne, du guichet de demande d'aide au titre du fonds de réarmement sécheresse.

Plan CASI
agriculture
Climat • Adaptation • Sécheresse • Incendies

Le montant de l'aide



Le préfet de Lot-et-Garonne dispose d'une enveloppe de 3M€ destinée à aider les exploitations agricoles les plus fragiles, touchées par la canicule et les incendies de l'été 2026 (pertes de rendement en fourrages, pertes de productions difficilement indemnisables via l'ISN) en permettant un apport de trésorerie rapide pour relancer la prochaine campagne agricole.

L'objectif est de servir des forfaits allant de 3 000€ à 5 000€, éventuellement majorés, en fonction du nombre de demandeurs et de leurs situations.



Où faire ma demande ?

Les agriculteurs peuvent déposer leur demande d'aide en ligne via le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/fonds-d-urgence-plan-casi-climat-adaptation-secher>



Les pièces administratives à fournir

Ce formulaire de demande d'aide est volontairement très simplifié. Les seules pièces à téléverser sont votre RIB, vos liasses comptables des deux exercices passés (2024 et 2025). Si vous êtes jeune installé depuis moins d'un an et avez demandé les aides à l'installation, vous pouvez adresser votre plan prévisionnel d'installation.

Si vous êtes au régime du micro BA, vous pouvez joindre vos deux dernières feuilles d'imposition.

Si d'autres cas se présentent, et pour toute difficulté ou question, n'hésitez pas à contacter la DDT.

Vous avez enfin la possibilité de décrire votre situation dans un champ prévu à cet effet et de téléverser toute pièce que vous jugerez importante pour décrire votre situation (photographie par exemple).



Le calendrier

Le portail est ouvert à partir du 30 septembre jusqu'au 1^{er} novembre inclus.

Les paiements se feront en suivant en novembre.



Les contacts

- ddt-sea@lot-et-garonne.gouv.fr
- 05 53 69 34 71